

**Conseil Communautaire**  
**Compte Rendu n° 01**  
**Séance du 15 février 2018 – Salle polyvalente de Jouy sur Morin**

L'an Deux Mil dix-huit, le jeudi 15 février 2018 à 19h30, le Conseil Communautaire des 2 Morin, légalement convoqué le 02 février 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de Jouy sur Morin, sous la présidence de Monsieur José DERVIN.

En exercice : 50

Date de convocation : 02 février 2018

Date d'affichage : 02 février 2018

Présents 44  
Pouvoir 04  
Votants 48  
Quorum de l'exercice : 25 + 1  
Majorité absolue : 24

**Présents –**

BELLOT : François HOUSSEAU  
CHARTRONGES : André TRAWINSKI  
CHOISY EN BRIE : Liliane ROZEC, Daniel TALFUMIER  
DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG  
HONVEVILLIERS : Gilles MARTIAL  
JOUY SUR MORIN : Luc NEIRYNCK, Michael ROUSSEAU Christophe LEFLOCH, Sylvie THIBAULT  
LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BOUTOUR  
LA FERTE GAUCHER : Yves JAUNAUX, Nathalie MASSON, Michel LEFORT, Roger REVOILE, Hervé CRAPART, Michel JOZON, Dominique FRICHET  
LA TRÉTOIRE : José DERVIN  
LESCHEROLLES : Roger REVEL  
LEUDON-EN-BRIE : Joël RACINET  
MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN  
MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE  
MONTENILS : Jean-Pierre LAURENT  
MONTOLIVET : Daniel PERDREAU\*  
ORLY SUR MORIN : Raphaël LAURENT  
REBAIS : Germain TANIÈRE, Richard STEHLIN, Monique BONHOMME  
SABLONNIÈRES : Dominique LEFEBVRE  
SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH  
SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND,  
SAINT GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE  
SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER  
SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER  
SAINT MARTIN DES CHAMPS : Lysiane GERMAIN  
SAINT OUVEN SUR MORIN : Gilles RENAULT  
SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON  
SAINT SIMÉON : Régis D'HONDT  
VERDELOT : Remy LEMOINE  
VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

\*suppléants

**Absents excusés** : BOITRON : Lucien RIGAUD, LA FERTE GAUCHER : Régine LAVIRON, Michèle DARSON, REBAIS : Bleurette DECARSIN, SAINT DENIS LES REBAIS : Anne CHAIN LARCHÉ, VILLENEUVE SUR BELLOT : Jean-Claude LAPLAIGE

**Pouvoirs** : Lucien RIGAUD qui donne pouvoir à Edith THEODOSE, Régine LAVIRON qui donne pouvoir à Michel LEFORT, Michèle DARSON qui donne pouvoir à Roger REVOILE, Jean-Claude LAPLAIGE qui donne pouvoir à Colette GRIFFAUT

**Egalement présents** : Sandrine POMMIER, responsable financière, Allan PERROCHON, responsable administratif

**Ordre du Jour :**

- APPEL, CALCUL DU QUORUM, DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE,
1. Validation du compte rendu du conseil communautaire du 21 décembre 2017
  2. Adhésion de la Communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie au SMICTOM **Délibération n° 01-2018**
  3. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de l'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Petit Morin **Délibération n°02-2018**
  4. Election des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau (SMAGE) des Deux Morin **Délibération n°03-2018**
  5. Débat D'Orientation Budgétaire **Délibération n°04-2018**
  6. Délibération relatives aux Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) **Délibérations n°05-2018 à 09-2018**
  7. Contrats CLAIR **Délibération n°10-2018**
  8. Autorisation d'ouvertures de postes pour le fonctionnement du multi-accueil **Délibération n°11-2018**
  9. Lancement d'un marché public relatif à une assistance juridique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) **Délibération n°01-2018**
  10. Questions diverses

Mot d'accueil de M Luc Neiryck, Maire de Jouy sur Morin, commune accueillante du Conseil Communautaire.

**APPEL, CALCUL DU QUORUM, DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Edith Théodose

1. **Adoption du précédent compte rendu**

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2. **Adhésion de la Communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie au SMICTOM** **Délibération n° 01-2018**

**Vu** le CGCT,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017/DRCL/BCCCL/91 portant création de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie issue de la fusion des communautés de communes « du Pays de Coulommiers » et « du Pays Fertois»

**Vu** la délibération du 11 janvier 2018 de la CA Coulommiers Pays de Brie demandant le transfert de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et sollicitant son adhésion au sein du SMICTOM de Coulommiers pour l'ensemble de son territoire,

**Vu** la délibération n°01-2018 du 15 janvier 2018 du SMICTOM portant sur l'acceptation d'étendre son périmètre à l'ensemble de la CA Coulommiers Pays de Brie et portant sur l'acceptation du transfert des compétences collecte et traitement des déchets de la CA Coulommiers Pays de Brie et sur le transfert automatique du traitement des déchets au SMITOM Nord Seine et Marne

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 48 voix pour,

**DONNE** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie au SMICTOM de Coulommiers.

3. **Désignation des délégués au Syndicat Intercommunale de l'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Petit Morin**  
**Délibération n°02-2018**

**Vu** le CGCT,

**Vu** la loi NOTRé

**Vu** les statuts et plus particulièrement la compétence obligatoire GEMAPI,

**Considérant** que la commune de Montdauphin adhère au syndicat du Petit Morin qui possède déjà cette compétence

**Considérant** que la CC2M se substitue d'office et uniquement à la commune déjà adhérente au syndicat

Considérant que la CC2M doit désigner 2 délégués en son sein pour représenter la commune

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 48 voix pour,

**DESIGNE** .Monsieur Jacky VANCOILLIE et Monsieur Pascal LANGE délégués au sein du (SIAH) Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique, l'entretien et le nettoyage de la rivière du Petit Morin.

4. **Election des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau (SMAGE) des Deux Morin**  
**Délibération n°03-2018**

**Vu** le CGCT,

**Vu** la loi NOTRé

**Vu** les statuts de la CC2M,

**Vu** l'arrêté 2017/DRCL/BLI/110 du 27 décembre 2017 portant sur la création d'un syndicat mixte fermé d'aménagement et de gestion des eaux (SMAGE) des Deux Morin,

**Vu** la délibération n°31 2017 de la CC2M portant adoption du périmètre et des statuts en vue d'adhérer à la structure porteuse

**Considérant** que la CC2M est adhérente au syndicat mixte fermé d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin

**Considérant** les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M Revoile	M De vestèle
M Jaunaux	M Bontour
M Delesalle	Mme Théodose
M Lemoine	M Dervin
M Neiryck	M D'Hondt
Mme Raimbourg	M Rousseau

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, dont le résultat du scrutin se décline comme suit :

ONT OBTENU :

		Nombre de suffrage Obtenus	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	En chiffres	En toutes lettres
M Revoile	M De vestèle	42	Quarante-deux
M Jaunaux	M Bontour	18	Dix huit
M Delesalle	Mme Théodose	41	Quarante et un
M Lemoine	M Dervin	22	Vingt deux
M Neiryck	M D'Hondt	32	Trente deux
Mme Raimbourg	M Rousseau	20	vingt
Bulletin Blanc		6	six

Le conseil communautaire décide,

**DE DESIGNE** quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants afin de siéger au SMAGE des deux Morin.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M Revoile Roger	M De vestèle Philippe
M Delesalle Jean-François	Mme Théodose Edith
M Neiryck Luc	M D'Hondt Régis
M Lemoine Remy	M Dervin José

5. **Débat D'Orientation Budgétaire Délibération n°04-2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 107 de la loi NOTRé N° 2015-991 du 7 août 2015

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL/115 portant création de la communauté de communes des 2 Morin issue de la fusion des communautés de communes « Cœur de la Brie » et « Brie des Morin »

**Vu** les statuts,

**Considérant** l'exposé des membres du bureau,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire**, par 39 voix pour et 9 abstentions (Claude Raimbourg, Michael Rousseau, Gilles Martial, Roger Revoile (+1 pouvoir), Nathalie Masson, Michel Lefort (+1 pouvoir), Hervé Crapart).

**APPROUVE** le débat d'orientation budgétaire annexé

6. **Délibération relatives aux Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) Délibérations n°05-2018 à 09-2018**

**Délibération n°05-2018** - AP/CP – Elaboration du PLUI

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction codificatrice M14

Vu l'exposé des motifs exposés dans le Débat d'Orientation Budgétaire approuvé ce jour,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de l'élaboration du PLUI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 46 voix pour et 2 voix contre (Gilles Martial et François Housseau).

**DECIDE**

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

	Autorisation de programme		Crédits de Paiement			
	HT	TTC	2018	2019	2020	2021
Elaboration du PLUI	350 000.00	420 000	100 000	100 000	100 000	120 000
Parution	1 666.67	2 000	2 000			
<b>Total des dépenses</b>	<b>351 666.67</b>	<b>422 000</b>	<b>102 000</b>	100 000	100 000	120 000
Subvention Etat – Dgd	168 000	168 000	84 000			84 000
Club Plui	7 000	7 000		7 000		
Région (50 % de la prestation sauf la réalisation du document)	50 000	50 000		25 000		25 000
Fonds Propres	126 666.67	197 000	18 000	68 000	100 000	11 000
<b>Total des recettes</b>	<b>351 666.67</b>	<b>422 000</b>	<b>102 000</b>	100 000	100 000	120 000

**Délibération n°06-2018** - AP/CP – Travaux Bâtiment Office de Tourisme Intercommunautaire (La Ferté Gaucher)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14

Vu l'exposé des motifs exposés dans le Débat d'Orientation Budgétaire approuvé ce jour,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage des travaux du bâtiment de l'OTI situé à La Ferté Gaucher,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 48 voix pour.

**DECIDE**

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

	Autorisation de programme		Crédits de Paiement			
	HT	TTC	2018	2019	2020	2021
Véranda changement de la porte	4 166.67	5 000.00	5 000.00			
Films protections solaires véranda	10 000.00	12 000.00	12 000.00			
Travaux électrique	1 250.00	1 500.00	1 500.00			
Travaux suite diagnostic : dont Accessibilité handicapé : 1 700.00 Incendie : 9 700.00	29 166.67	35 000	17 500.00	17 500.00		

Solidité : 14 125.00						
Clim réversible	4 583.33	5 500.00	5 500.00			
<b>Total des dépenses</b>	<b>49 166.67</b>	<b>59 000.00</b>	<b>41 500.00</b>	17 500.00		
Attribution compensation LFG		25 525.00	1 276.25	1 276.25		
Fonds Propres CC2M		24 475.00	40 223.75	16 223.75		
<b>Total des recettes</b>		<b>59 000.00</b>	<b>41 500.00</b>	17 500.00		

**Délibération n°07-2018** - AP/CP – Travaux de réhabilitation du Gymnase des Creusottes (Villeneuve sur Bellot)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l’instruction codificatrice M14

**Vu** l’exposé des motifs exposés dans le Débat d’Orientation Budgétaire approuvé ce jour,

**Vu** la délibération n°147-2017 portant approbation du projet et du plan de financement relatifs à la réhabilitation du Gymnase des Creusottes situé à Villeneuve sur Bellot

**Considérant** que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce projet,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire**, par 42 voix pour et 6 voix contre (Jean-Pierre Bertin, Hervé Crapart, Michel Lefort (+1 pouvoir), Roger Revoile (+1 pouvoir)).

**DECIDE**

- de voter le montant de l’autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l’année N+1
- que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

	Autorisation de programme		Réalisé	Crédits de Paiement			
	HT	TTC		2018 (1/3)	2019 (2/3)	2020	2021
Maitrise d'œuvre B&N Architectes et Atelux	100 883,00	121 059,60	50 665.86	23 464.58	46 929.16		
Plans topographique Cogera	1 664,43	1 997,32	1 997.32	0.00			
Contrôle Amiante AB diagnostic	1 300,00	1 560,00	1 560.00	0.00			
Etude de sols Géoexperts	3 052,00	3 662,40	3 662.40	0.00			
AMO Energies Durables - Energies Durables	4 000,00	4 800,00	4 800.00	0.00			
Travaux DCE en cours	1 311 100,00	1 573 320,00		524 440.00	1 048 880.00		
sps + contrôle+divers - Qualiconsult	12 876,00	15 451,20		4 197.96	11 253.24		
Parution	2 000.00	2 400.00		2 400.00			
Remboursement ligne trésorerie						366 196.95	327 667.74
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 436 875.43</b>	<b>1 724 250.52</b>	<b>62 685.58</b>	<b>554 502.54</b>	<b>1 107 062.40</b>	<b>366 196.95</b>	<b>327 667.74</b>
Subvention :							
Conseil Régional -CAR (en cours de notification)	430 812.63	430 812.63		143 604.21	143 604.21	143 604.21	

Contrat de ruralité - SFIL(en cours de notification)	135 550.37	135 550.37		45 183.46	45 183.46	45 183.45	
Conseil Général	185 000	185 000		61 600.00		86 448.70	36 551.30
FCTVA ou ligne trésorerie FCTVA		282 846.06			693 864.69	90 960.59	181 133.80
Emprunt	344 850.10	344 850.10		304 114.87	40 735.23		
Fonds Propres	340 662.33	345 191.36			183 674.81		109 982.64
<b>Total des recettes</b>	<b>1 436 875.43</b>	<b>1 724 250.52</b>		<b>554 502.54</b>	<b>1 107 062.40</b>	<b>366 196.95</b>	<b>327 667.74</b>

**Délibération n°08-2018** - AP/CP – Travaux d'aménagement et de réhabilitation de la base de Canoé Kayak (Verdelot)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction codificatrice M14

**Vu** l'exposé des motifs exposés dans le Débat d'Orientation Budgétaire approuvé ce jour,

**Vu** la délibération n°147-2017 portant approbation du projet et du plan de financement relatifs à la Base de Canoé Kayak situé à Verdelot

**Considérant** que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce projet,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire**, par 37 voix pour, 7 voix contre (Jean-Pierre Bertin, Hervé Crapart, Michel Lefort (+1 pouvoir), Roger Revoile (+1 pouvoir), Claude Raimbourg) et 4 abstentions (Pierre Coudron, Jean-Pierre Laurent, Daniel Perdreau et Michael Rousseau).

#### DECIDE

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

	Autorisation de programme		Réalisé	Crédits de Paiement			
	HT	TTC		2018 (1/3)	2019 (2/3)	2020	2021
Maitrise d'œuvre - OHMEGA	103 751.75	124 502.10	30 301.82	31 400.00	62 800.28		
Contrôle Amiante	1 300,00	1 560,00	1 560.00	0.00			
Géomètre	2 500,00	3 000,00		3 000,00			
Etude de sols – G1 et G2	12 676.00	15 211.20	4 111.20	11 100,00			
Travaux	950 000,00	1 140 000,00		380 000.00	760 000.00		
sps + contrôle+divers	13 500,00	16 200,00		5 400.00	10 800.00		
Parution	2 000.00	2 400.00		2 400.00			
Remboursement ligne tréso						274 361.00	199 039.00
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 085 727.75</b>	<b>1 302 873.30</b>	<b>35 973.02</b>	<b>433 300.00</b>	<b>833 600.28</b>	<b>274 361.00</b>	<b>199 039.00</b>
Subvention :							
CLAIR (40%)	421 940.00	421 940.00		126 582.00	147 679.00	147 679.00	
Contrat régional- CAR	316 705.00	316 705.00		95 011.50	95 011.50	126 682.00	
FCTVA		213 723.34					208 038.80
Emprunt ou <b>ligne de tréso</b>				0.00	473 400.00		
Fonds Propres	347 082.75	350 504.96	35 973.02	211 706.50	117 509.78		

<b>Total des recettes</b>	<b>1 085 727.75</b>	<b>1 302 873.30</b>	<b>35 973.02</b>	<b>433 300.00</b>	<b>833 600.28</b>	<b>274 361.00</b>	<b>208 038.80</b>
---------------------------	---------------------	---------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

**Délibération n°09-2018** - AP/CP – Etude de gouvernance – Assainissement collectif, Eaux Pluviales

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l’instruction codificatrice M14

**Vu** l’exposé des motifs exposés dans le Débat d’Orientation Budgétaire approuvé ce jour,

**Vu** la délibération n°34-2017 portant sur le lancement du marché pour l’étude de gouvernance

**Vu** la décision du Président n°D2017-14 attribuant le marché relatif à l’Etude de gouvernance Assainissement et Eaux Pluviales au cabinet ICAPE, pour un montant de 224 525 € HT soit 269 430 € TTC

**Vu** la délibération n°160-2017 portant sur l’acceptation du plan de financement afin de solliciter l’Agence de l’Eau Seine Normandie et le Conseil Départemental 77

**Considérant** que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce projet,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire**, par 47 voix pour et 1 abstention (Régis D’Hondt).

**DECIDE**

- de voter le montant de l’autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l’année N+1
- que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

	Autorisation de programme		Crédits de Paiement			
	HT	TTC	2018	2019	2020	2021
<b>ICAPE – Partie 1 Caractéristiques et contenu de l’étude</b>	150 275.00	180 330.00	90 165.00	90 165.00		
<b>ICAPE – Partie 2 Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert de compétence</b>	36 600.00	43 920.00		29 280.00	14 640.00	
<b>ICAPE – Partie 3 AMO schéma directeur d’assainissement</b>	37 650.00	45 180.00	15 060.00	15 060.00	15 060.00	
<b>Total des dépenses</b>	<b>224 525.00</b>	<b>269 430.00</b>	<b>105 225.00</b>	<b>134 505.00</b>	<b>29 700.00</b>	
Subvention						
AESN – 55 % Partie 1	82 651.25	82 651.25	41 325.63	20 662.81	20 662.81	
AESN – 70 % Partie 2	25 620.00	25 620.00		12 810.00	12 810.00	
Département – 25 % Partie 1	37 658.75	37 658.75			18 829.38	18 829.38
Département – 10 % Partie 2	3 660.00	3 660.00				3 660.00
FCTVA – non étude sans travaux	0.00	0.00				
Fonds Propres	74 935.00	119 840.00	63 899.38	101 032.19		
<b>Total des recettes</b>	<b>224 525.00</b>	<b>269 430.00</b>	<b>105 225.00</b>	<b>134 505.00</b>	<b>52 302.19</b>	<b>22 489.38</b>

7. **Contrats CLAIR Délibération n°10-2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,



**Vu** les statuts

**Vu** les décisions du Conseil Départemental pris en séance de 2010, de retenir les candidatures de ce territoire à un Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural (CLAIR)

**Vu** les délibérations portant acceptation des programmes d'actions entre 2011-2016

**Vu** la délibération 179-2017 portant sur la demande de transfert des actions entre le CLAIR de l'exccbm et le CLAIR de l'excccb.

**Considérant** les modifications apportées aux contrats CLAIR annexés

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 48 voix pour**

**APPROUVE et ACCEPTE**

- Les modifications apportées aux contrats CLAIR de l'ex Cœur de Brie et de l'ex Brie des Morin comme annexés.

8. **Autorisation d'ouvertures de postes pour le fonctionnement du multi-accueil Délibération n°11-2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts

**Vu** le projet d'ouverture d'un multi-accueil à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 permettant l'accueil de 30 berceaux

**Considérant** l'exposé à l'ensemble du conseil communautaire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 45 voix pour et 3 abstentions (Raphaël Laurent, Gilles Martial et Michael Rousseau)**

**ACCEPTE** la création des postes suivants à temps plein :

- 1 Educateur (trice) de Jeunes Enfants/directeur (trice) adjoint(e)
- 4 auxiliaires de puériculture
- 3 CAP Petite enfance

**ACCEPTE** la création du poste suivant à temps non complet :

0.5 etp Adjoint technique (agent d'entretien)

9. **Lancement d'un marché public relatif à une assistance juridique pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) Délibération n°01-2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts

**Vu** le projet d'élaboration d'un PLUI

**Considérant** l'exposé à l'ensemble du conseil communautaire sur la nécessité d'une aide juridique dans le cadre de l'élaboration du PLUI

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire**, par 42 voix pour, 2 voix contre (François Housseau et Gilles Martial) et 4 abstentions (Dominique Frichet, Michel Jozon, Raphaël Laurent et Michael Rousseau)

**DECIDE** de lancer un Marché Public portant sur l'assistance juridique pour l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

10. **Questions diverses**

Thierry Bontour informe le conseil communautaire :

- que les travaux de construction du Multi Accueil ont 4 semaines de retard suite aux intempéries.
- que courant mars 2018, les élus seront invités à voir une technique innovante d'isolation (la projection de béton de chanvre).

Yves Jauneaux informe le conseil communautaire de l'avancement du projet du PNR et insiste sur la présence des délégués lors de l'assemblée du syndicat de préfiguration, car en l'absence de quorum, les réunions précédentes ont fait l'objet par deux fois d'un report.

José Dervin fait un appel auprès de l'assemblée pour la recherche de pépinières dans le cadre du week end « Paroles de Plantes »

Projet de rapprochement de territoire

José Dervin donne la parole aux membres de l'assemblée, un échange suit.

A la demande d'un certain nombre de délégués, il est demandé au Président d'envisager une démarche similaire avec la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie, une courrier leur sera adressé.

**Calendrier**

Réunion	Date	Horaire	Lieu
Conseil communautaire	22 mars 2018	19h	La Trétoire

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, la SEANCE EST LEVEE A 22h30**

**Annexes ci-après :**

- **Débat d'Orientation Budgétaire**
- **Contrats CLAIR**

La secrétaire de Séance : Edith Théodose  
Validation par M le Président

Le 01/02/2018

### SOMMAIRE :

Préambule	Page 1
Synthèse des Comptes Administratifs 2017	Page 5
Recettes (DGF, Fiscalité...)	Page 6
Point sur CLAIR	Page 7
Personnel	Page 9
Etat de la dette	Page 10
Fonctionnement	Page 12
Investissements – Projets en cours ou à venir	Page 13

### Préambule :

#### Contexte économique, sociale et budgétaire de la France

La croissance économique de la France a maintenu son rythme modéré dû essentiellement par la consommation des ménages. Toutefois, la fin de la prime d'embauche accordée aux PME et la réduction des emplois aidés ont favorisé la hausse du taux de chômage atteignant 9.6% cet été pour finir à 9.2% en novembre.

Cette baisse du taux de chômage a permis de constater une accélération modérée de la croissance économique du Pays.

De plus, l'inflation poursuit sa remontée par la hausse du prix du pétrole de sorte que l'indice des prix de la consommation (IPC) a atteint 1% en 2017 contre 0.2% en 2016. Cette hausse reste modérée et a peu d'effet sur le pouvoir d'achat. Les statistiques prévoient un IPC à 1.2% fin 2018.

Le déficit commercial devrait continuer de se creuser en raison d'une plus forte importation bien que les exportations aient accéléré au 3<sup>e</sup> trim 2017.

En 2017, les conditions d'octroi de crédit pour les entreprises et les ménages ont été très légèrement durcies, il a toutefois été constaté que la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération, contrairement aux demandes de crédit immobilier des ménages au 3<sup>e</sup> trim 2017. Cette écart s'explique par les conditions de financement favorables en début d'année 2017 notamment par la réduction d'impôt du régime de la Loi Pinel, les prêts à taux zéro et les taux d'intérêt bas.

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3.4% du PIB (Produit Intérieur Brut) contre 3.3% envisagé et cela grâce à une croissance contenue des dépenses et la stabilité des prélèvements obligatoires.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à -2.9 % en 2017 et ce en réduisant le niveau des dépenses publiques et le taux de prélèvements obligatoires et la dette.

Pour ce faire, les collectivités locales devront baisser leurs dépenses de fonctionnement de 1.1 points du PIB entre 2018-2022 et leurs besoins de financement. Leur endettement sera surveillé par la Chambre Régionale des Comptes sans pour autant pénaliser les investissements.

L'impact de ces principales mesures pour la CC2M et ses communes membres sera détaillé en seconde partie de la présentation de la CC2M.

(Source : caisse d'Epargne, PLF 2018, collectivités-locales.gouv.fr, amf...)

## Présentation de la CC2M

La communauté de Communes des 2 Morin est née de la fusion des communautés de communes du cœur de la Brie et de la Brie des Morin au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Elle est composée de 31 communes :

*Bellot, Boitron, Chartranges, Choisy en Brie, La Chapelle Moutils, Doue, La Ferté-Gaucher, Hondevilliers, Jouy-sur-Morin, Lescherolles, Leudon en Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly-sur-Morin, Rebais, Sablonnières, Saint-Barthelemy, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Denis-les-Rebais, Saint-Germain-sous-Doue, Saint-Leger, Saint Martin des Champs, Saint Mars Vieux Maisons, Saint-Ouen-sur-Morin, Saint Rémy de la Vanne, Saint Simeon, La Tretoire, Verdelot, Villeneuve-sur-bellot*

Sa Population : 26 817 habitants (en 2018) et 26 811 habitants (en 2017)

La Superficie de son territoire : 12 012 km<sup>2</sup>

Ses compétences :

La communauté n'est compétente que dans les actions définies dans les présents statuts. L'exercice de certaines compétences est par ailleurs subordonné à la définition d'un intérêt communautaire.

### **A. Compétences obligatoires**

#### **• Aménagement de l'espace**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

#### **• Développement économique**

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

#### **• Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs**

#### **• Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

#### **• Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement

## **B. Compétences optionnelles**

- 1. Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**
  - 2. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**
  - 3. Action sociale d'intérêt communautaire**
  - 4. Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**
  - 5. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes**
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

## **C. Compétences facultatives**

- 1. Construction et gestion de la Gendarmerie de Rebais**
- 2. Transports**
- 3. Aménagement numérique**
- 4. Défense extérieure contre les incendies**
- 5. Actions de santé d'intérêt communautaire**
- 6. Assainissement non collectif**

Mise en œuvre du SAGE des 2 Morin

### Sa priorité budgétaire :

La **première priorité** de M José Dervin, Président de la CC2M, est de ne pas augmenter l'impôt des ménages.

La **deuxième priorité** est de minimiser l'endettement de l'EPCI.

La **troisième priorité** s'applique sur les financements des projets d'investissement qui doivent respecter la règle des 60% de subventions, 20 % de fonds propres et 20 % d'emprunts, tout en construisant des infrastructures nécessaires au territoire.

**L'objectif du bureau** est de mener à bien les projets engagés ou programmés avant la fusion et ce en faisant face aux nouvelles mesures de la loi de finances 2018.

Ces **principales mesures impactent** en partie, la **CC2M** et nos **communes** membres de la manière suivante :

- **Diminution** annuelle du besoin de financement supportée par la baisse des **dépenses de fonctionnement** (en tenant compte des budgets principaux et annexes)
- **Maintien du FCTVA** et l'automatisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 du paiement de ce fonds via la dématérialisation des données.
- Contractualisation entre l'Etat et la Collectivité pour les EPCI à fiscalité propre et les communes dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal 2016 dépassent 60 millions € conclue pour une durée de 3 ans pour déterminer les objectifs, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement et les modalités pour les respecter. Possibilité pour les autres communes et EPCI de le faire sur la base du volontariat.
- **Baisse de 12.6% à l'échelle nationale de la DGF** (dotation globale de fonctionnement),  $\pm 2\%$  pour les EPCI et 0% pour les communes
- **Baisse de 5.1% de la DCRTP** (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)
- **Abandon de la DUCSTP** (dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle)
- **Baisse de 14 % du FDPTP** (fond départemental de péréquation de la taxe Professionnelle)
- Dotation d'intercommunalité bonifié : pour pouvoir y prétendre la CC2M devra exercer 8 des 12 compétences optionnelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Le SIPL (via le contrat de ruralité) est reconduit pour 2018 avec une baisse de 25% de son enveloppe
- Communes : **Maintien de la DNP** (Dotation Nationale de Péréquation), **hausse de la DSU** (Dotation Solidarité urbaine) et **DSR** (Dotation de la Solidarité Rurale).
- Communes et EPCI : **Maintien du FPIC** (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)
- **Baisse de la CVAE** pour les EPCI (en faveur du département) compensée par la **Hausse du Fonds de péréquation de la CVAE**.
- **dégrèvements** sur 3 ans sous conditions de ressources pour les résidences principales de la **taxe d'habitation** (référence retenue 2017). Le principe du dégrèvement permettra aux communes et à l'EPCI de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. L'État prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017.
- **Pour le personnel communal et intercommunal** : suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité et mise en œuvre d'une indemnité compensatrice (pour compenser la hausse de la CSG, la suppression de la solidarité, la suppression de la cotisation salariale d'assurance maladie et la baisse de contribution salariale d'assurance chômage) et réintroduction d'un jour de carence lors de congé maladie

Vous allez prendre connaissance dans les pages suivantes des comptes administratifs 2017 provisoires, de la fiscalité et des dotations de l'EPCI, de l'Etat de la Dette, des projets d'investissement, de l'Etat du personnel...

Vous en souhaitant bonne lecture.

### Synthèse des Comptes Administratifs 2017

#### CA Budget Unique :

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	6 896 981.90 €	6 919 940.43 €	2 529 400.70 €	2 833 323.21 €
Résultat de l'exercice	+ 22 958.53 €		+ 303 922.51 €	
Report 2016	1 449 297.16 €		429 243.73 €	
Résultat Cumulé au 31/12/17	+ 1 472 255.69 €		+ 733 166.24 €	
TOTAL CUMULE	+ 2 205 421.93 €			

Montant des **restes à réaliser** (solde : - **1 314 745.04 €** - 3 018 387.78 € en dépenses – 1 703 642.74 € en recettes)

#### CA Budget Annexe : SPANC :

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	0 €	0 €	203 963.63 €	427 569.74 €
Résultat de l'exercice	0 €		223 606.11 €	
Report 2016	0 €		- 622 410.56	
Résultat Cumulé au 31/12/17	0 €		- 398 804.45	
TOTAL CUMULE	- 398 804.45			

Montant des restes à réaliser (solde : -0€) **Vote du quart des investissements.**

Pour information : coût annuel chargé du personnel (2 agents : 1 etp et 0.25 etp) et élu (0.5etp) : 58 762.83 € + 7 723.26=66 486.09 €

#### CA Budget Annexe : CARP (Centre d'Activité du Rond Point à Rebais) :

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	66 456.83 €	179 198.00 €	232 021.51 €	267 811.23 €
Résultat de l'exercice	112 741.17 €		35 789.72 €	
Report 2016	149 597.25 €		- 464 811.23 €	
Résultat Cumulé au 31/12/17	262 338.42 €		- 429 021.51 €	
TOTAL CUMULE	- 166 683.09 €			

Montant des restes à réaliser (solde : + 246 987.09 €) correspondant aux restes à réaliser de dépenses pour 79 012.91 € et des restes à réaliser en recettes pour 326 000€.

Afin de ne pas avoir recours à l'emprunt ou à une ligne de trésorerie pour financer la part non subventionnée des travaux, le Budget Principal a abondé la section de fonctionnement en 2015 et 2016.

Il faut inscrire **53 100 €** de participation **au chapitre 65 du budget principal**.

**CA Budget Annexe : OM (Ordures Ménagères) :**

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	3 536 236.55 €	3 444 281.53 €	196 623.22 €	0.00 €
Résultat de l'exercice	- 91 955.02 €		- 196 623.22 €	
Report 2016	824 461.96€		7 427.96 €	
Résultat Cumulé au 31/12/17	732 506.94 €		- 189 195.26 €	
TOTAL CUMULE	+ 543 311.68 €			

Montant des restes à réaliser (solde : -0 €) **Vote du quart de l'investissement.**

**Recettes (DGF, Fiscalité...)**

**Taux et des produits de fiscalité ménages.**

	Taxe d'habitation			Taxe sur le foncier bâti		
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits
Prévisionnel 2017	27 804 700	8.23 %	2 289 486	21 994 032	1.62%	356 303
	Part Départemental		- 816 507			
Perçu 2017	27 284 000	8.00 %	<b>2 182 720</b>	22 229 000	1.62%	<b>360 110</b>
	Part Départemental		- 783 246.03			
<b>Prévisionnel 2018</b>	27 284 000	8.00%	<b>2 182 720</b>	22 229 000	1.62%	<b>360 110</b>
	Dont Part Départemental en faveur de 10 communes		- 783 246.03			

	Taxe sur le foncier non bâti			CFE		
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits
Prévisionnel 2017	1 827 595	3.15%	57 569	5 711 423*	19.32%	1 103 213
Perçu 2017				2 913 972		589 434
Année de lissage de la CFE	1 836 000	2.14%	<b>39 290</b>	<u>+2 773 028</u>	20.228%	<u>+509 294</u>
				5 687 000	18.366%	<b>1 098 728</b>
<b>Prévisionnel 2018</b>	<b>1 836 000</b>	<b>2.14%</b>	<b>39 290</b>	<b>5 687 000</b>	<b>19.32%</b>	<b>1 098 728</b>

CFE \*: 5 711 423 (base excccb : 2 926 184 et base exccbm : 2 785 239) 2<sup>ème</sup> et dernière année de lissage

**Synthèse :**

Le versement de la TAFNB est inclus dans le versement des 4 taxes pour 51 571 €, la **CC2M a perçu** au titre de l'année **2017 : 3 732 419 €** au titre des 4 taxes et de la TAFNB (Taxe Additionnelle du Foncier Non Bâti) pour un prévisionnel de 3 897 567 €

**Recettes estimatives de la CC2M pour 2018**

Taxe d'habitation :	2 182 720 €
Taxe sur le foncier bâti	360 110 €
Taxe sur le foncier non bâti	39 290 €
<b>TOTAL des 3 taxes</b>	<b>2 582 120 €</b>
Taxe CFE en 2018 (19.32%)	1 098 728 €
<b>TOTAL des 4 taxes</b>	<b>3 680 848 €</b>
<b>Reversement aux communes via l'attribution de compensation :</b> (783 246.03+268 637.32)	<b>-1 105 883.35 €</b>
<b>TOTAL en faveur de la CC2M</b>	<b>2 574 965 €</b>

Imputation	73112	73114	73113	73111	
Année	CVAE	IFER	TASCOT	TAFNB	Total
2016 réalisé : ex ccbm	338 808	49 032	55 992	0	
ex cccb	<u>422 223</u>	<u>63 376</u>	<u>63 404</u>	<u>50 332</u>	1 043 167
<b>total</b>	761 031	112 408	119 396	50 332	
2017 réalisé :	703 871	137 163	145 587	51 571	1 038 192
2018 Prévisionnel	700 000	120 000	100 000	30 000	950 000

Imputation	748313	73221	73124	73126	73223	
Année	DCRTP	FNGIR	DG Intercos	DGF	FPIC	Total
2016 réalisé	23 694	39 407	631 100	449 742	(56 300-12060) 44 240	1 188 183
2017 réalisé	23 694	37 254	635 032	480 744	269 557	1 446 281
2018 Prévisionnel	25 847 (notifié)	37 254 (notifié)	600 000	423 000	50 000	1 136 101

La CC2M a perçu 142 672.90 € du Fonds Départemental de péréquation au titre de l'année 2017. Aucune notification n'a été reçue pour 2018.

**Total estimation des recettes (fiscales et autres) :** 2 574 965 + 900 000 + 1 128 000 = **4 602 965€**

#### Point sur CLAIR

**Fonctionnement :** Pour 2018, seul le service TAD est financé par les 2 CLAIR.

Un accord de principe a été passé avec les services du Département pour nous permettre de transférer des fiches actions (FA) suivant l'enveloppe restante des CLAIR. (ex : la FA du pôle santé est transférée sur le CLAIR de l'ex ccbm, les FA pour l'acquisition d'un véhicule pour le transport de Séniors, l'acquisition d'instruments de musique, l'acquisition de matériel pour l'école multisports... sont transférées sur le CLAIR de l'ex cccb) et ce afin de ne pas perdre l'enveloppe accordée par le Département.

CLAIR ex cccb

<b>Enveloppe total CLAIR</b>		<b>897 700.00 €</b>
Poste Agent de développement 2004-2005		-66 146.23 €
Subvention de fonctionnement perçue		-126 172.93 €
Subvention d'investissement perçue		-156 810.35 €
<b>Reste</b>		<b>548 570.49 €</b>
Subvention en attente		19 235.77 €
<b>Reste</b>		<b>529 334.72 €</b>
Subvention actions commencées	Fonctionnement	0.00 €
	Investissement	387 334.72 €
	<b>Reste</b>	<b>142 000.00 €</b>
Subvention actions à venir	Fonctionnement	0 000.00 €
	Investissement	107 958.00 €
	<b>Reste à affecter au Multi accueil</b>	<b>34 042.00 €</b>



Actions commencées : Pôle Santé (Fiche action transférée sur CLAIR excbcm), Construction et équipement du multi-accueil, Aménagement d'un ALSH, Aménagement et équipement d'un RAM fixe, Réhabilitation et mise aux normes de locaux Rue Legraverand

Actions à venir : ~~Elaboration d'un PLU intercommunal et TAD~~ **Nouvelles Fiches Actions** : Extension de l'accueil et des vestiaires de la piscine de Bellot, Matériel pour l'école multisport itinérante, Matériel pour l'école de musique, réaménagement des vestiaires du stade de Jouy sur Morin, acquisition de véhicule pour le Transport de Séniors

CLAIR ex ccbm

<b>Enveloppe total CLAIR</b>		<b>1 573 500 €</b>
Subvention versée avant l'adoption du CLAIR en 2011 pour Agent dév Local		- 7 933.74 €
Subvention de Fonctionnement perçue		-140 194.40€
Subvention d'investissement perçue		- 336 614.80 €
<b>Reste</b>		<b>1 088 875.06 €</b>
Subvention en attente		0.00 €
<b>Reste</b>		<b>1 088 875.06 €</b>
Subvention actions commencées	Fonctionnement	-15 000.00 €
	Investissement	- 406 000.00 €
	<b>Reste</b>	<b>667 875.06 €</b>
Subvention actions à venir	Fonctionnement	0.00 €
	Investissement	-659 823.32 €
	<b>Reste</b>	<b>8 051.74 €</b>

Actions commencées : Circuit VTC, Aménagement des locaux du Centre d'Activité du Rond Point.

Actions à venir : ~~Etude pré-opérationnelle création ZA intercommunale, Création de l'espace 3<sup>E</sup>~~, Nouvelle Fiche Action : Pôle Santé et Réhabilitation de la base de Canoé Kayak de Verdilot

**Personnel**

**Tableau des Effectifs 2018**

Cadres	Statuts Fonctionnaire Contractuel Apprenti	Sexe : Masculin Féminin	Tranches d'Age	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
<b>Filière administrative</b>						
Attaché territorial	1 C	1 M	1 - [25 à 29 ans]	A	1	39
Attaché territorial	2 C	2 F	2 - [25 à 29 ans]	A	2	37.5
Attaché territorial	1C	1 M	1- [30 à 34 ans]	A	1	35
Rédacteur	1 F	1 F	1- [30 à 34 ans]	A	1	35
Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 F	1 F	1- [45 à 49 ans]	C2	1	39
Adjoint administratif Principal de 2 <sup>nde</sup> classe	1 F	1 F	1 – [40 à 44 ans]	C2	1	35
Adjoint administratif territorial	5 F 2 C	6 F 1 M	3-[25 à 29 ans]	C1	7	35
			2-[30 à 34 ans]			
			1-[40 à 44 ans]			
			1-[45 à 49 ans]			
<b>Filière Technique</b>						
Ingénieur	1 F	1 M	1-[45 à 49 ans]	A	1	39
Technicien territorial	1 F	1 M	1- [30 à 34 ans]	B	1	37,5
Technicien territorial	1 F	1M	1- [35 à 39 ans]	B	1	35
Adjoint technique territorial	1 C	1 F	1- [65 ans et plus]	C1	1	4
			3-[25 à 29 ans]			
			3- [30 à 34 ans]			
Adjoint technique territorial	9 F 3 C	11 M 1 F	2- [45 à 49 ans]	C1	12	35
			3-[55 à 59 ans]			
			1- [65 ans et plus]			
<b>Filière Animation</b>						
Adjoint animation territorial	1 F	1 M	1-[40 à 44 ans]	C1	1	35
<b>Filière Sportive</b>						
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	1 C	1 M	1- [- 25 ans]	C1	1	35
<b>Filière Médico-social</b>						
Infirmier territorial	1 F	1 F	1-[40 à 44 ans]	A	1	35
Éducatrice de jeunes Enfants	1 F	2 F	1-[25 à 29 ans]	B	2	35
	1 C		1-[40 à 44 ans]			
Auxiliaire de puériculture 2ème	1 F	1 F	1-[45 à 49 ans]	C2	1	30

classe							
Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe	1 F	1 F	1-[60 à 64 ans]	C2	1		39
Auxiliaire de puériculture Principal 2ème classe	1 F	1 F	1- [30 à 34 ans]	C2	1		35
Agent social	1 C	2 F	1-[45 à 49 ans]	C2	2		35
Agent social	1 F		1- [- 25 ans]				
Agent social	1 C	1 F	1-[50 à 54 ans]	C1	1		18
<b>Total</b>	<b>14 C</b> <b>27 F</b> <b>0 A</b>	<b>19 M</b> <b>22 F</b>	2- [- 25 ans] 10-[25 à 29 ans] 9- [30 à 34 ans] 1- [35 à 39 ans] 5-[40 à 44 ans] 7-[45 à 49 ans] 1-[50 à 54 ans] 3-[55 à 59 ans] 1-[60 à 64 ans] 2- [65 ans et plus]		<b>41</b>		

#### Dépenses du Personnel

	2015 Réalisé	2016 Réalisé	2017 Réalisé	2018 Prévisionnel
CCCB	508 703.34 €	570 388.17 €		
CCBM	783 290.44€	844 762.56€		
CC2M	1 291 993.78 €	1 415 150.73	1 537 206.99	1 900 000.00
Effectifs	36 agents + 14 élus+2 tp+ 38 vacataires	=42 agents + 15 élus + 2tp+34 vacataires	38 agents + 9 élus+ 31saisonniers+1tp	41 agents + 9 élus+ 31 saisonniers + 11 agents au Multi- accueil (calculé au4/12) + 1tp

## ETAT DE LA DETTE

## Budget Principal

N° emprunt	Capital contracté	Date d'acquisition	Capital dû au 31/12/2017	Durée Fin	Taux	Objet	Capital dû au 31/12/2018
E1	167 293.06	01/01/2011	89 601.76	13 ans 01/03/2023	4.69	Travaux de réhabilitation de la Piscine de BELLOT Caisse des dépôts et consignation	76 325.59
E2	45 876.22	01/01/2011	26 459.25	14 ans 01/02/2024	4.52	Crédit supplémentaire pour les travaux de réhabilitation de la Piscine de BELLOT Caisse des dépôts et consignation	23 161.75
E5	235 598.19	01/04/2013	144 983.49	12 ans 01/04/2025	3.07	Reprise partielle emprunt travaux Maison des services au public Caisse des dépôts et consignation	126 860.55
E6	610 978.14	30/01/2015	557 517.53	20 ans 01/02/2036	1.75	Achat locaux + terrains Rue Legraverand Caisse des dépôts et consignation	526 968.91
E3	470 000.00	01/06/2016	434 750.00	20 ans 01/06/2036	1.75	Numérique Caisse des dépôts et consignation	411 250.00
E4	840 000.00	16/08/2016	798 000.00	20 ans 01/09/2036	0.00	Travaux Rue Legraverand Caisse des dépôts et consignation	756 000.00
E7	1 110 000.00	01/11/2017	1 110 000.00	20 ans 20/10/2037	1.47	410 000 € pour Numérique 120 000 € pour terrain Pôle Santé 580 000 € pour MAccueil et ALSH Caisse d'Epargne	1 061 893.75
			3 161 312.03				2 982 460.55

**Ratio importants :**

Capacité d'endettement à l'habitant :  $3\,161\,312.03 / 26817 = 117.88 \text{ €/habitant}$

RRF/habitant (Recettes Réelles de Fonctionnement) :  $6\,902\,052.78 / 26817 = 257.37 \text{ €/habitant}$

Encours de la dette au 1/01/n/RRF :  $3\,161\,312.03 / 6\,902\,052.78 = 0.46$  – ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années de recettes courantes, pour être bien il faut qu'il soit < à 1, ce qui est le cas pour la CC2M.

Epargne brute : Recettes Réelles de fonctionnement (RRF) - Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) - intérêt de la dette –  $6\,902\,052.78 - 6399180.04 - 23974.84 = 478\,897.90$  (appelé aussi Capacité d'Autofinancement Brut)

Ratio de désendettement : encours de la dette au 31/12/n/épargne brute : 2 982 460.55/478 897.90 = **6.22 ans**

Les critères d'appréciation indiquent qu'en dessous de 7-8, l'EPCI est en « zone verte » (bien)

Marge d'autofinancement courant (MAC) : (DRF+ remboursement de la dette en capital (compte 16)) /RRF =

(6399180.04+201264.15)/6902052.78 = 6600444.19/6902052.78 = **0.96**

Un résultat supérieur à 1 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes. Un ratio inférieur à 1 est par conséquent plus positif.

#### **ANNUITES 2018**

<b>Numéro Emprunt</b>	<b>Montant Emprunté</b>	<b>Amortissements - capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Annuité</b>
E1	167 293.06	13 276.15	4 202.32	17 478.47
E2	45 876.22	3 297.50	1 195.96	4 493.46
E5	235 598.19	18 122.94	4 450.99	22 573.93
E6	610 978.14	30 548.92	9 494.00	40 042.92
E3	470 000.00	23 500.00	7 405.49	30 905.49
E4	840 000.00	42 000.00	0.00	42 000.00
E7	1 110 000.00	48 106.25	14 194.31	62 300.56
		<b>178 851.76</b>	<b>40 943.07</b>	<b>219 794.83</b>

**Financement du FCTVA sur les travaux des locaux – 142 512 € à taux 0%**, remboursé pour moitié en 2017 :

**2018 : 71 256 € au compte 1641** en dépenses d'investissement au 01/04/2018

#### **Budget annexe CARP**

<b>Capital contracté</b>	<b>Date d'acquisition</b>	<b>Capital dû au 31/12/2017</b>	<b>Durée Fin</b>	<b>Taux</b>	<b>Objet</b>	<b>Capital dû au 31/12/2018</b>
400 000.00	15/03/2013	296 754.16	15 ans 15/12/2027	4.77	Acquisition des locaux – bq caisse d'épargne	273 001.82
250 000.00	15/03/2013	163 521.99	15 ans 18/12/2027	3.99	Acquisition des locaux – bq crédit agricole- en fonction du livret A via CDC	146 855.31
350 000.00	15/03/2013	256 848.23	15 ans 18/12/2027	4.23	Acquisition des locaux – bq crédit agricole	235 748.60
		717 124.38				655 605.

#### **ANNUITES 2018**

<b>Montant Emprunté</b>	<b>Amortissements - capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Annuité</b>
400 000.00	23 752.34	13 734.50	37 486.84
250 000.00	16 666.68	3 919.02	20 585.70
350 000.00	21 099.65	10 532.92	31 632.57
<b>1 000 000.00</b>	<b>61 518.67</b>	<b>28 186.44</b>	<b>89 705.11</b>

Montant des loyers perçus au titre de 2016 : 76 899.04 €

Montant des loyers perçus au titre de 2017 : 76 954.80 €

Montant des loyers à percevoir au titre de 2018 : 80 000.00 €

## Fonctionnement

Budget de fonctionnement prévisionnel pour l'année 2018

Chapitre	Dépenses		Chapitre	Recettes	
	Prévisionnel 2017	Prévisionnel 2018		Prévisionnel 2017	Prévisionnel 2018
<b>011</b> Charges à caractères Générales	1 185 193.00	1 089 367.34	<b>002</b> Excédent Fonct	1 449 297.16	1 363 625.60
<b>012</b> Charges du Personnel	1 570 000.00	1 900 000.00	<b>70-</b> Ventes de produits – prestations de services (ems-halte garderie...)	47 975.00	52 500.00
<b>014 –</b> Attrib Compensations	3 185 595.12	3 049 237.62	<b>73 –</b> Impôts et taxes	5 065 080.00	4 630 848.00
<b>022 –</b> Dépenses Imprévues	45 000.00	45 000.00	<b>042 –</b> Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 755.00	10 000.00
<b>023 –</b> virt section invest	758 684.24.00	0.00	<b>74.-</b> Dotations, subventions, participations	1 511 447.00	1 136 101.00
<b>65-</b> Autres Charges de Gestions Courantes Dont 139 752.73 € élus	830 956.45	570 000.00 Dont 145 000 € élus	<b>75.</b> Autres Produits et gestion courante.(loyers espace formation Rebais)	6 280.00	2 000.00
<b>66-</b> Charges financières	36 832.21	50 943.07	<b>77 –</b> Produits exceptionnelles (remboursement assurances)	0.00	
<b>67 –</b> Charges exceptionnelles (pénalités retards-pv)	5 000.00		<b>013 –</b> Atténuation de charges (remboursement salaires agents/maladie)	3 000.00	
<b>042-</b> Amortissements (alimente la recette d'investissement)	468 173.14	490 526.57			
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>8 086 834.16</b>	<b>7 195 074.60</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>8 086 834.16</b>	<b>7 195 074.60</b>

### Investissements – Projets en cours ou à venir

#### Budget principal

#### **NUMÉRIQUE (fibre optique) – à prévoir au compte 2041583**

Dans la continuité du programme pluriannuel signé avec le Syndicat Mixte Départemental Seine et Marne Numérique, il convient d'inscrire 108 793 € au titre de la participation d'investissement pour l'année 2018.

#### **URBANISME**

**Élaboration PLU** (pour les communes de Doue, St Cyr sur Morin, Villeneuve sur Bellot, Verdilot, Jouy sur Morin, Boitron, Choisy en Brie)

**Le bureau propose d'inscrire 81 760 €**, correspondant au Restes à Réaliser des opérations en cours pour les communes de Doue, St Cyr sur Morin, Villeneuve sur Bellot, Verdilot, Jouy sur Morin, Boitron, Choisy en Brie (ces programmations sont inscrites dans la CLECT).

#### **Élaboration du PLUi**

**Le bureau propose d'inscrire** la programmation de l'élaboration du PLUi sur 4 ans **soit 102 000 € pour 2018.**

	Autorisation de programme		Crédits de Paiement			
	HT	TTC	2018	2019	2020	2021
Elaboration du PLUi	350 000.00	420 000	100 000	100 000	100 000	120 000
Parution	1 666.67	2 000	2 000			
<b>Total des dépenses</b>	<b>351 666.67</b>	<b>422 000</b>	<b>102 000</b>	100 000	100 000	120 000
Subvention Etat – Dgd	168 000	168 000	84 000			84 000
Club Plui	7 000	7 000		7 000		
Région (50 % de la prestation sauf la réalisation du document)	50 000	50 000		25 000		25 000
Fonds Propres	126 666.67	197 000	18 000	68 000	100 000	11 000
<b>Total des recettes</b>	<b>351 666.67</b>	<b>422 000</b>	<b>102 000</b>	100 000	100 000	120 000

Il conviendra de délibérer pour approuver cet Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

### **Projet de modification de PLU (mutualisation)**

A ce jour 2 communes ont demandé la modification de leur PLU (Saint Remy de la Vanne et La Trétoire), une troisième commune doit transmettre sa demande (Montolivet) pour une programmation 2018 sans aide financière estimée à **20 000 € TTC**

Synthèse :	Continuité des PLU :	81 760 €
	PLUi :	102 000 €
	Modification Plu :	<u>20 000 €</u>
<b>TOTAL</b>		<b>203 760 €</b>

Le bureau propose d'inscrire au budget 203 760 €.

### **PETITE ENFANCE**

Dans le cadre des ateliers (RAM) et accueils (LAEP) itinérants, de l'Halte-Garderie Actuelle et du futur Multi-Accueil, le bureau propose d'inscrire au budget 125 000 €, comme suit:

#### Synthèses :

- 2051 – Logiciel : 3 000.00 €
- 2183 – Matériel de bureau et informatique : 10 000 €
- 2184 - Mobilier : 108 000 € (dont 100 000 € pour l'aménagement de la futur Multi-Accueil avec une aide de 6 000€ au CLAIR)
- 2188 – Autres Immobilisations Corporelles : 4 000 €

### **COMMUNICATION**

En l'absence de délibération, ces points doivent figurer en dépenses de fonctionnement, toutefois, il est proposé au bureau de créer une opération d'investissement pour la communication au titre de cette année et d'y inscrire un budget de 27 400 €.

### **ADMINISTRATIF – Informatique et mobilier**

Après inventaire, il est nécessaire de renouveler une partie du parc informatique et d'acquérir du mobilier (pour les nouveaux agents et après installation des agents dans les nouveaux locaux).

Le bureau donne un avis favorable et propose d'inscrire pour :

Le parc informatique : **40 000€**. (Renouvellement du parc informatique + licences annuelles des logiciels)

Le mobilier : **10 000 €**

### **Service Technique**

Le bureau propose d'inscrire au **budget 48 300 €** pour ce service pour le remplacement d'une tondeuse autoportée, d'un tracteur tondeuse et du matériel (perceuses, petit outillage, nouveaux équipements de prévention (échelle/plateforme) et l'acquisition d'un véhicule de service (type C1) pour l'ensemble des services.

## RÉSERVES et POTEAUX INCENDIE

Il est nécessaire de reconduire les projets inscrits au budget 2016 et restant à réaliser comme suit :

- Saint Martin des Champs : Réserve incendie non enterrée (devis de 17 613 € TTC). **DETR notifiée en 2016 : 7 339€**
- La Ferté Gaucher : Poteau incendie Avenue des États-Unis (devis de 11 376 € TTC). **Pas de DETR**
- Hameau de L'Homée à Choisy en Brie : (à la charge de la CC : 3 000€ - convention avec le particulier en cours de signature)

Au titre de 2018, il est proposé d'inscrire les projets suivants, qui n'ont pu faire l'objet d'une DETR en 2017,

- St Mars Vieux Maisons : Réserve incendie non enterrée (devis de 18 283.20 €TTC).
- Choisy en Brie : Réserve incendie non enterrée (devis de 25 929.12 €TTC).
- 

Le bureau donne un avis favorable et propose d'inscrire 76 201.32 € en dépenses et 7 339.00 € en recettes

## JEUNESSE ET SPORTS

Dans le cadre du développement du nouveau territoire, du nouveau matériel ou un complément de matériel serait nécessaire, le bureau donne un avis favorable et propose d'inscrire 7500 €.

## TOURISME et AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### TOURISME :

#### Oti – aménagement et acquisition de vélos

Dans le cadre de la compétence obligatoire « tourisme » et de la délégation auprès de l'Office Intercommunautaire de Provins, Bassée Montois et Morin, un état des lieux du matériel et des infrastructures a été réalisé afin d'augmenter l'activité.

Il a été constaté qu'il serait nécessaire de créer certains aménagements dans la gare de Lescherolles et à la maison du tourisme, de renouveler l'outillage indispensable à l'entretien de la Flore de « Ferra Botanica » et d'acquérir 15 vélos pour le circuit desservant l'aérophalte-vélorail) et le circuit VTC (en attente de réception de travaux au sein de la CC2M).

Le bureau donne un avis favorable et propose d'inscrire 55 500€ au budget 2018 dans le compte 20423 subvention d'équipement versée

#### Bâtiment Oti

Suite aux diagnostics établis par Socotec à la prise de compétence : Tourisme, un estimatif des travaux ou mises en conformité a été réalisé dans le cadre par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et prélevé dans l'attribution de compensation de la Ville (participation de la Ville : 44 284.47 €)

Le bureau propose de se prononcer sur l'autorisation de programme et des Crédits de paiement et d'inscrire 41 500 € au budget 2018 (44 284.47 € = Fonct : (40500+802.40 =) **41 302.40 €** et Invest (25525/20 ans = 1276.25 € + 1705.82)= **2 982.07 €**)

	Autorisation de programme		Crédits de Paiement			
	HT	TTC	2018	2019	2020	2021
Véranda changement de la porte	4 166.67	5 000.00	5 000.00			
Films protections solaires véranda	10 000.00	12 000.00	12 000.00			
Travaux électrique	1 250.00	1 500.00	1 500.00			
Travaux suite diagnostic : dont Accessibilité handicapé : 1 700.00 Incendie : 9 700.00 Solidité : 14 125.00	29 166.67	35 000	17 500.00	17 500.00		
Clim réversible	4 583.33	5 500.00	5 500.00			
<b>Total des dépenses</b>	<b>49 166.67</b>	<b>59 000.00</b>	<b>41 500.00</b>	17 500.00		
Attribution compensation LFG		25 525.00	1 276.25	1 276.25		
Fonds Propres CC2M		24 475.00	40 223.75	16 223.75		
<b>Total des recettes</b>		<b>59 000.00</b>	<b>41 500.00</b>	17 500.00		



### Aménagement du territoire : Création de circuit VTC

Le bureau donne un avis favorable et propose d'inscrire 29 572.98 € en dépenses d'investissement qui correspondent aux dernières interventions de l'entreprise Marie TP ou Wiame VRD pour les chemins et Wiame Axe pour les panneaux signalétiques, et d'inscrire en recettes 44 000 € (correspondant au CLAIR et au GAL-FEADER)

### RUE LEGRAVERAND (Ferté Gaucher) :

#### Bureaux et RAM

Les travaux sont livrés et occupés par 45 % des agents de la CC2M (les 55 % restants sont : 30 % en itinérance-technique, 10 % à la Msap, 10 % à la Halte Garderie, 5 % au Ram de Rebais)

Le montant total de la dépense (MO+Travaux et avenants+SPS+Contrôle...) : 1 101 064.99 € TTC

Après une occupation de 6 mois dans les locaux, divers aménagements (des stores et des protections des rayons de soleil pour le RAM et certains bureaux des travaux d'espaces verts et l'accès à la chaufferie) sont à prévoir ainsi que des restes à réaliser.

Le bureau propose d'inscrire 51 816.10 € en dépenses et 56 000 € en recettes (CLAIR)

#### Multi-accueil et ALSH

Les travaux ont débuté, à ce jour, il y a 2 semaines de retard sur le planning, la livraison est prévue pour une ouverture des lieux en septembre 2018 pour un coût total (MO+Travaux et avenants+SPS+Contrôle+ aménagement...) de 3 264 110.00 € TTC. Ce projet est financé par une DETR (aide de l'Etat) de 1 020 000.00 €, par l'enveloppe du CLAIR à hauteur de 304 243.42 €, par une aide de la CAF à hauteur de 448 267 €, par un emprunt de 580 000 € (l'enveloppe globale de l'emprunt est de 1 110 000€) et par des fonds propres. Il convient d'inscrire les montants suivants :

- **2 808 827.31 € en dépenses** dont 2 450 000 € en RAR et 358 827.31 € proposition budgétaire 2018
- **2 402 610.00 € en recettes** dont 1 079 843.42 en RAR et 1 378 266.58 € proposition budgétaire 2018

#### PÔLE SANTÉ

Le Conseil Communautaire a acquis un terrain communal à La Ferté Gaucher pour un montant de 123 000€ pour la construction d'un pôle santé. Ce projet est estimé à 1 445 403.98 € (MO, travaux, acquisition du terrain et bureau de contrôle) financé par le CLAIR, le contrat de ruralité et une demande de DETR. Le bureau donne un avis favorable et propose d'inscrire cette opération dans sa globalité soit 1 407 785.49 € en dépenses (déduction faite des dépenses réalisées) dont 123 000€ de RAR. Il conviendra d'adresser une demande de dérogation pour démarrage anticipé aux financeurs.

#### PONT DE JOUY

Les travaux ont débuté en juin 2017 et doivent être terminés en avril 2018, le bureau donne un avis favorable et propose d'inscrire au budget 237 204.24 € en dépenses d'investissement et en recettes d'investissement (un reste à réaliser en recettes sera à inscrire sur le budget 2019 pour 398 645.03 € correspondant au FCTVA et la participation de la commune)

#### TELECENTRE et BUREAUX – RUE DE L ARQUEBUSE (Rebais)

Le projet ayant fait l'objet d'un retrait de marché, un contrat transactionnel est en cours de signature avec le Maître d'œuvre et ses co-traitants. Ce contrat transactionnel indique qu'il faut inscrire en dépenses d'investissements 252.64 € et en recettes d'investissement 5 495.56 €.

Le coût total de ce projet s'élève à 149 618.30 € (MO+ Terrain + Concours d'architectes).

#### AMENAGEMENTS SPORTIFS

##### Gymnase de Villeneuve sur Bellot

Le maître d'œuvre a été désigné en 2013. Le projet est en phase APD, le permis déposé et accepté en 2015.

A ce jour et en l'absence de notification des différents partenaires financiers, la phase DCE n'a pas été validée en conseil communautaire.

Il convient d'adopter l'autorisation de programme et crédits de paiement de ce projet comme suit :

	Autorisation de programme		Réalisé	Crédits de Paiement			
	HT	TTC		2018 (1/3)	2019 (2/3)	2020	2021
Maitrise d'œuvre B&N Architectes et Atelux	100 883,00	121 059,60	50 665.86	23 464.58	46 929.16		
Plans topographique Cogera	1 664,43	1 997,32	1 997.32	0.00			
Contrôle Amiante AB diagnostic	1 300,00	1 560,00	1 560.00	0.00			
Etude de sols Géoexperts	3 052,00	3 662,40	3 662.40	0.00			
AMO Energies Durables - Energies Durables	4 000,00	4 800,00	4 800.00	0.00			
Travaux DCE en cours	1 311 100,00	1 573 320,00		524 440.00	1 048 880.00		
sps + contrôle+divers - Qualiconsult	12 876,00	15 451,20		4 197.96	11 253.24		
Parution	2 000.00	2 400.00		2 400.00			
Remboursement ligne trésorerie						366 196.95	327 667.74
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 436 875.43</b>	<b>1 724 250.52</b>	<b>62 685.58</b>	<b>554 502.54</b>	<b>1 107 062.40</b>	<b>366 196.95</b>	<b>327 667.74</b>
Subvention :							
Conseil Régional -CAR (en cours de notification)	430 812.63	430 812.63		143 604.21	143 604.21	143 604.21	
Contrat de ruralité - SFIL(en cours de notification)	135 550.37	135 550.37		45 183.46	45 183.46	45 183.45	
Conseil Général	185 000	185 000		61 600.00		86 448.70	36 551.30
FCTVA ou ligne trésorerie FCTVA		282 846.06			693 864.69	90 960.59	181 133.80
Emprunt	344 850.10	344 850.10		304 114.87	40 735.23		
Fonds Propres	340 662.33	345 191.36			183 674.81		109 982.64
<b>Total des recettes</b>	<b>1 436 875.43</b>	<b>1 724 250.52</b>		<b>554 502.54</b>	<b>1 107 062.40</b>	<b>366 196.95</b>	<b>327 667.74</b>

**Le bureau propose d'inscrire 554 502.54€ au budget 2018.**

#### Base de Canoé Kayak de Verdolot

Ce projet est en phase APD (Avant-Projet Définitif), la consultation des entreprises a été mis en suspens dans l'attente de la notification du Conseil Régional. Le bureau donne un avis favorable à l'AP/CP ci-dessous qu'il conviendra d'adopter.

Le bureau propose d'inscrire 433 300. € en dépenses correspondant à 1/3 du reste à engager et de demander une avance et de demander une autorisation de démarrage anticipé auprès de chaque partenaire financier.

	Autorisation de programme		Réalisé	Crédits de Paiement			
	HT	TTC		2018 (1/3)	2019 (2/3)	2020	2021
Maitrise d'œuvre - OHMEGA	103 751.75	124 502.10	30 301.82	31 400.00	62 800.28		
Contrôle Amiante	1 300,00	1 560,00	1 560.00	0.00			
Géomètre	2 500,00	3 000,00		3 000,00			
Etude de sols – G1 et G2	12 676.00	15 211.20	4 111.20	11 100,00			
Travaux	950 000,00	1 140 000,00		380 000.00	760 000.00		
sps + contrôle+divers	13 500,00	16 200,00		5 400.00	10 800.00		
Parution	2 000.00	2 400.00		2 400.00			
Remboursement ligne tréso						274 361.00	199 039.00

<b>Total des dépenses</b>	<b>1 085 727.75</b>	<b>1 302 873.30</b>	<b>35 973.02</b>	<b>433 300.00</b>	<b>833 600.28</b>	<b>274 361.00</b>	<b>199 039.00</b>
Subvention :							
CLAIR (40%)	421 940.00	421 940.00		126 582.00	147 679.00	147 679.00	
Contrat régional- CAR	316 705.00	316 705.00		95 011.50	95 011.50	126 682.00	
FCTVA		213 723.34					208 038.80
Emprunt ou <b>ligne de trésor</b> (si besoin : 253 645 €)				0.00	473 400.00		
Fonds Propres	347 082.75	350 504.96	35 973.02	211 706.50	117 509.78		
<b>Total des recettes</b>	<b>1 085 727.75</b>	<b>1 302 873.30</b>	<b>35 973.02</b>	<b>433 300.00</b>	<b>833 600.28</b>	<b>274 361.00</b>	<b>208 038.80</b>

### Stades de Rebais, Jouy sur Morin, Le Fourcheret à Villeneuve sur Bellot, Doue, Complexe sportif de Choisy en Brie, Complexe sportif de La Ferté Gaucher et Piscine Ariel MIGNARD – Bellot

Il est proposé un Plan Pluriannuel d'Investissement pour les équipements sportifs pour 498 000 €, le bureau propose d'inscrire une enveloppe de 270 000 € pour 2018 (les travaux les plus urgents seront programmés)

Équipement Sportif	Proposition 2018
Piscine de Bellot	47 200.00
Stade de Rebais	33 900.00
Stade de Jouy	37 900.00
Stade de Villeneuve sur Bellot	19 000.00
Salle de Doue	2 500.00
Complexe sportif de Choisy en Brie	6 500.00
Complexe sportif de la Ferté Gaucher	123 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>270 000.00</b>

### MSAP et Ecole de MUSIQUE

En conventionnant avec le SDESM, la CC peut bénéficier d'une aide de l'Europe. Ce projet a fait l'objet d'une délibération courant décembre 2016, dans l'attente de la notification du SDESM. Ce projet a été inscrit au budget 2017, le bureau propose de le reconduire en 2018 sous réserve de l'obtention d'une aide de l'Europe.

Travaux d'isolation conventionnelle	19 200 € TTC
Aide du SDESM et de l'Europe	- 0.00 €
Restant à charge de la CC	19 200 € TTC

Le bureau propose de reconduire cette action et d'inscrire 19 200 € au budget 2018.

De plus, des dépenses de mise en conformité électrique sont à prévoir pour le remplacement des tube fluo pour un coût prévisionnel de 11 800 €/2ans (Msap et école de musique), la mise aux normes incendie pour 30 000€ et l'acquisition d'une auto laveuse pour 3 500 € soit un prévisionnel de : 39400 € en 2018 et 5900 € en 2019 €

Le bureau donne un avis favorable et propose d'inscrire 58 600 € au budget 2018 (19 200 € et 39 400 €)

### TRANSPORT DE SENIORS

Dans le cadre de cette compétence, la CC2M a pu inscrire cette dépense dans le contrat de Ruralité ainsi que dans le contrat CLAIR, le coût d'acquisition du véhicule est de 50 000€ TTC financé à hauteur de 10 417 € par le CLAIR et 27 630.94 € par le contrat de ruralité (FSIL), il resterait à la charge de la CC 3750 .06 €

Le bureau propose d'inscrire 50 000€ en dépenses et 38 047.94 € en recettes.

### ASSAINISSEMENT (AC/ENC/Ep/GEMAPI)

Dans le cadre de la prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est proposé de réaliser une étude de gouvernance en amont pour un coût global de 269 430.00€.

Au vue du calendrier de réalisation, il est proposé d'inscrire 105 225.00 au budget 2018.

Il convient d'adopter l'AP/CP ci-dessous.

	Autorisation de programme		Crédits de Paiement			
	HT	TTC	2018	2019	2020	2021
<b>ICAPE – Partie 1</b> Caractéristiques et contenu de l'étude	150 275.00	180 330.00	90 165.00	90 165.00		
<b>ICAPE – Partie 2</b> Accompagnement dans la mise en œuvre du transfert de compétence	36 600.00	43 920.00		29 280.00	14 640.00	
<b>ICAPE – Partie 3</b> AMO schéma directeur d'assainissement	37 650.00	45 180.00	15 060.00	15 060.00	15 060.00	
<b>Total des dépenses</b>	<b>224 525.00</b>	<b>269 430.00</b>	<b>105 225.00</b>	<b>134 505.00</b>	<b>29 700.00</b>	
Subvention						
AESN – 55 % Partie 1	82 651.25	82 651.25	41 325.63	20 662.81	20 662.81	
AESN – 70 % Partie 2	25 620.00	25 620.00		12 810.00	12 810.00	
Département – 25 % Partie 1	37 658.75	37 658.75			18 829.38	18 829.38
Département – 10 % Partie 2	3 660.00	3 660.00				3 660.00
FCTVA – non étude sans travaux	0.00	0.00				
Fonds Propres	74 935.00	119 840.00	63 899.38	101 032.19		
<b>Total des recettes</b>	<b>224 525.00</b>	<b>269 430.00</b>	<b>105 225.00</b>	<b>134 505.00</b>	<b>52 302.19</b>	<b>22 489.38</b>

#### SYNTHESE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2018

	DEPENSES	RECETTES (aides financières)
Numérique	108 793.00	0.00
Urbanisme	203 760.00	0.00
Petite Enfance	125 000.00	6 000.00
Communication	27 400.00	0.00
Informatique	40 000.00	
Mobilier	10 000.00	
Technique	48 300.00	
Réserves Incendies	76 201.32	7 339.00
Jeunesse et Sport	7 500.00	0.00
OTi	55 500.00	0.00
Travaux Oti LFG	41 500.00	
Circuits VTC	29 572.98	44 000.00
Dév Eco : Télécentre AMO	252.64	5 495.56
Travaux RAM + Bureau	51 816.10	56 000.00
Travaux Multi-accueil	2 808 827.31	2 458 110.00
Pôle Santé	1 407 785.49	537 883.32
Pont de Jouy	237 204.24	237 204.24
Gymnase Vsb	554 502.54	188 787.67
Base Canoé Kayak Verdelot	433 300.00	221 593.50
Stade Rebais/Jouy/Vsb/Doue	93 300.00	
Piscine	47 200.00	
Complexe sportif Choisy	6 500.00	
Complexe sportif LFG	123 000.00	
Transport de séniors	50 000.00	38 047.94
Isolation MSAP + école Musique	58 600.00	
Assainissement : Etude	105 225.00	41 325.63
<b>TOTAL des projets</b>	<b>6 751 040.62</b> <b>Dont 3 018 387.78 € de RAR</b>	<b>3 841 786.86</b> <b>Dont 1 703 642.74 € de RAR</b>
<b>Différence (D-R) besoin en financement</b>	<b>- 2 909 253.76</b>	

En 2017 DI : 6 101 349.89 € - RI : 1 483 258.27€ Δ : 4 618091.62 €

RAR : Reste à réaliser

#### Budget SPANC

Dépenses	45811 Doue	45812 Montolivet	45813 St Barthélémy	45814 St Cyr	45815 BE	45816 Groupés 2013	45817 Groupés 2016	Total
	20 000.00	20 000.00	23 000.00	9241.08	32 990.00	20 000.00	663 579.35	788 810.43

Recettes	45821 Doue	45822 Montolivet	45823 St Barthélémy	45824 St Cyr	45825 BE	45826 Groupés 2013	45827 Groupés 2016	Total
	40 000.00	144 000.00	25 000.00	0	61 508.00	250 000.00	268 302.43	788 810.43

Dans l'attente de la parution du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, aucune nouvelle opération ne sera prévue pour 2018.

#### Budget CARP

Les travaux réalisés au Centre d'Activité du Rond-Point ont été réceptionnés, certaines factures restent en attente de réception pour un montant de 21 649.90 € HT qu'il convient d'inscrire au budget.

Quelques travaux restent à faire sur la partie existante et non concernée par le marché précédent (installation de la fibre optique, mise en conformité électrique, baie pour la vidéoprotection, réfection de la cours) estimés à 194 400 € HT.

Il convient d'inscrire une participation du budget principal vers le budget annexe CARP de 53 100.00 € en section de fonctionnement et de délibérer à réception des subventions pour virer à la section de fonctionnement afin de ne pas avoir un excédent d'investissement 2019 conséquent.

Le bureau donne un avis favorable pour inscrire 216 049.90 € en dépenses d'investissement dont (21 649.90 € en RAR) et 326 113.80 € en recettes d'investissement (en RAR)

#### Budget OM

En 2017, **le remplacement d'un camion et d'une benne** a été réalisé pour la somme de 179 525.40 €.

**L'acquisition et la pose de conteneurs semi-enterrés** sur les 6 communes en régie n'ayant pas été réalisées, une bouche d'aération dans le local de stockage/garage est à prévoir en conformité avec le document unique, le bureau propose de reporter cette prévision budgétaire de 200 000 € en 2018 **à la section d'investissement**.

En 2017, **100 000€** ont été budgété pour la mise aux normes des **aires de retournements** ou des plates formes d'apports volontaires dans les lieux dits où impasse qui ont eu lieu en novembre 2017, le bureau propose de reporter cette prévision budgétaire en 2018 **à la section de fonctionnement**.

Opérations Ex CCBM ( antérieurs)	Coût	Fonct- Invest	Année prog	Autres participations financières	Montant subvention départementale	%
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>AXE 1 : Pour un développement économique durable, en harmonie avec le caractère rural du territoire</b>						
<b>Dynamisation et diversification du tissu économique local</b>						
Etude de faisabilité pour la création d'une ZA intercommunale	— 30 000,00 €	I	2012	-	— 12 000,00 €	40%
Etude d'opportunité pour la création d'une offre immobilière adaptée aux entreprises artisanales	6 000,00 €	I	2012		2 400,00 €	40%
Création de l'espace 3E (Économie, Emploi, entrepreneuriat) hors locaux CC	— 977 216,00 €	+	2015	-	— 378 886,40 €	24,26%
<b>Soutien à la création d'activités et à la formation professionnelle</b>						
Etude de besoins pour la mise en place d'un télécentre multi-activités	30 200,00 €	I	2013		12 080,00 €	40%
Acquisition de locaux pour l'installation d'entreprises	262 000,00 €	I	2013		104 800,00 €	40%
Aménagement des locaux pour l'installation d'entreprises	945 000,00 €	I	2013		378 000,00 €	40%
<b>Développement du potentiel touristique</b>						
Création d'itinéraires VTC (Aménagement d'un circuit et signalétique numérique)	70 000,00 €	I	2012		28 000,00 €	40%
<b>AXE 3 : Pour le renforcement du lien social, par des services à la population pour tous, à tous les âges de la vie</b>						
<b>Amélioration de l'offre sanitaire et sociale</b>						
Réhabilitation ancienne maison de la Presse et création d'un espace de formation	100 000,00 €	I	2015		40 000,00 €	40%
<b>Aller vers plus de cohésion sociale</b>						
Création d'un Relais assistantes maternelles	4 287,30 €	I	2012	3 390,00 €	1 714,88 €	40%
Achat matériel RAM	1 965,14 €	I	2013		786,00 €	40%
Création d'un lieu d'accueil Parents/enfants itinérant (LAEP) - Acquisition matériel, véhicule)	27 374,66 €	I	2015	12 000,00 €	10 948,80 €	40%
<b>Encourager les pratiques sportives et culturelles</b>						
Etude pour la mise en place d'une politique culturelle	17 423,00 €	I	2012		6 968,80 €	40%
Création d'une école multisports itinérante	2 105,34 €	I	2012		841,32 €	40%

Réhabilitation de la base de canoë-kayak de Verdelot et développement des activités nautiques	1 054 850,00 €	I	2017	150 000,00 €	421 940,00 €	40%
Réaménagement de la piscine (couverture, accessibilité, chauffage...)	300 000,00 €	I	2015		120 000,00 €	40%
<b>AXE 4 : Améliorer l'efficacité de l'action publique territoriale</b>						
<b>Amélioration de l'accessibilité du territoire</b>						
Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport à la demande	48 100,00 €	I	2012		36 075,00 €	75%
Mise en place d'un service de transport à la demande	<del>10 000,00 €</del>	I	<del>2013</del>	-	<del>4 000,00 €</del>	40%
Création d'une aire de covoiturage et parking pour la desserte de la ligne Seine-et-Marne Express	<del>8 000,00 €</del>	I	<del>2015</del>	-	<del>3 200,00 €</del>	40%
<b>SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 899 305,44 €</b>			<b>165 390,00 €</b>	<b>1 164 554,80 €</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>AXE 1 : Pour un développement économique durable, en harmonie avec le caractère rural du territoire</b>						
<b>Dynamisation et diversification du tissu économique local</b>						
Etude pour le soutien et la promotion des produits locaux et des circuits courts de distribution	4 000,00 €	F	2012		1 600,00 €	40%
<b>Soutien à la création d'activités et à la formation professionnelle</b>						
Adhésion à la Plateforme d'initiatives locales "Nord Seine-et-Marne Initiatives" 1ère année	5 572,66 €	F	2012		2 229,06 €	40%
Adhésion à la Plateforme d'initiatives locales "Nord Seine-et-Marne Initiatives" 2ème année	5 572,66 €	F	2013		1 671,79 €	30%
<b>Développement du potentiel touristique</b>						
Création d'un poste d'agent de développement économique et touristique	18 086,29 €	F	2012		7 234,52 €	40%
Poste d'agent de développement économique et touristique 2ème année	32 148,84 €	F	2013		9 644,65 €	30%
<b>AXE 2 : Pour la mise en valeur durable des patrimoines naturels et paysagers, facteurs d'identité et d'attractivité</b>						
<b>Mise en valeur des paysages et du patrimoine environnemental</b>						
Création d'un guide de la biodiversité dans le cadre de la charte régionale de la biodiversité	14 254,00 €	F	2012		2 137,95 €	40%
<b>Sensibilisation et promotion du patrimoine architectural divers</b>						

Réalisation d'un inventaire du patrimoine bâti remarquable	5 000,00 €	F	2012	-	2 000,00 €	40%
<b>AXE 3 : Pour le renforcement du lien social, par des services à la population pour tous, à tous les âges de la vie</b>						
<b>Aller vers plus de cohésion sociale</b>						
Fonctionnement du RAM : 1ère année	12 750,00 €	F	2012	45 580,00 €	- €	40%
Création d'un poste d'animateur du RAM : 1ère année arrivé en déc	2 547,68 €	F	2012		1 019,09 €	40%
Fonctionnement du RAM : 2ème année	23 510,00 €	F	2013	22 790,00 €	- €	30%
Poste d'animateur du RAM : 1ère année	31 075,76 €	F	2013		12 430,30 €	40%
<b>Encourager les pratiques sportives et culturelles</b>						
Création d'un poste d'éducateur pour l'école multisports arrivé en sept	9 635,04 €	F	2012		3 854,02 €	40%
Poste d'éducateur pour l'école multisports 2ème année	31 788,10 €	F	2013		12 715,24 €	40%
<b>AXE 4 : Améliorer l'efficacité de l'action publique territoriale</b>						
<b>Mener une politique de développement territoriale</b>						
Aide à l'embauche d'un agent de développement avant signature du contrat	53 134,29 €	F	2012		42 507,43 €	80%
Aide à l'embauche d'un agent de développement 2012-2016-1ère année	21 214,41 €	F	2012		8 485,76 €	40%
Aide à l'embauche d'un agent de développement 2012-2016-2ème année	37 087,87 €	F	2013		14 834,74 €	40%
<b>Appropriation de la Communauté de commune par les élus et les habitants</b>						
logo-charte graphique	4 700,00 €	F	2012		1 880,00 €	40%
Site internet	15 300,00 €	F	2012		6 120,00 €	40%
Maquette du bulletin communautaire	616,00 €	F	2012		246,40 €	40%
<b>Amélioration de l'accessibilité du territoire</b>						
TAD (Fonctionnement du 1er juin au 31 décembre 2015)	28 151,37 €	F	2015		5 995,64 €	50%
TAD (Fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre 2016)	27 044,99 €	F	2016		13 521,55 €	50%
<b>SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>378 189,96 €</b>			<b>68 370,00 €</b>	<b>148 128,14 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 277 495,40 €</b>			<b>233 760,00 €</b>	<b>1 312 682,94 €</b>	

**Solde disponible après le programme 2015 : 252 883,32 €**

Subvention versée avant l'adoption du contrat CLAIR par le Conseil général pour l'embauche de l'agent de développement : 7 933,74 € - A intégrer dans l'enveloppe.



Programmation 2018 ex ccbm

Enveloppe : 1 573 500 €

Solde de l'enveloppe après le programme 2015 : 252 883,32 €

Opérations	Coût	Fonct-Invest	Année prog	Autres participations financière	Montant subvention départementale	%
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>AXE 1 : Pour un développement économique durable, en harmonie avec le caractère rural du territoire</b>						
<b>AXE 3 : Pour le renforcement du lien social, par des services à la population pour tous, à tous les âges de la vie</b>						
<b>Amélioration de l'offre sanitaire et sociale</b>						
Création d'une maison de santé à la Ferté-Gaucher	850 000,00 €	I	2018		237 883,32 €	28%
<b>SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>850 000,00 €</b>				<b>237 883,32 €</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>						
<b>AXE 4 : Améliorer l'efficacité de l'action publique territoriale</b>						
<b>Amélioration de l'accessibilité du territoire</b>						
TAD (Fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre 2017)	30 000,00 €	F	2017		15 000,00 €	50%
<b>SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 000,00 €</b>				<b>15 000,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>880 000,00 €</b>				<b>252 883,32 €</b>	

Reste à affecter après le programme 2018 : 0 €

Opérations	Coût	Fonct- Invest	Année prog	Subvention CLAIR	%
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>AXE 1 : Construire et renforcer une offre de service globale</b>					
<b>Soutenir, développer, renforcer et favoriser la permanence et la globalité de l'offre de soins</b>					
Etude pour un projet global de santé	10 410,00 €	I	2012	4 164,00 €	40%
Réalisation d'un projet global de santé	<del>1 000 000,00 €</del>	I	<del>2014</del>	<del>100 000,00 €</del>	<del>10%</del>
<b>Soutenir et multiplier les services de la petite enfance à l'adolescence au travers d'une offre modulable</b>					
Mise en itinérance du RAM - Travaux de mise aux normes des locaux	12 673,39 €	I	2012	5 069,35 €	40%
Mise en itinérance du RAM - 1er équipement	4 599,39 €	I	2012	1 839,75 €	40%
Mise en itinérance du RAM - Achat d'un véhicule	6 588,40 €	I	2012	2 635,36 €	40%
Acquisition de l'ancien bâtiment de la DDE pour le multi-accueil, l'ALSH et l'espace jeunes	421 320,00 €	I	2013	84 264,00 €	20%
Mise aux normes des locaux pour la halte garderie	505,62 €	I	2013	202,24 €	40%
1er équipement de la halte-garderie	2 717,37 €	I	2013	1 086,94 €	40%
Construction d'un multi-accueil	1 328 866,00 €	I	2013	172 539,72 €	40%
1er équipement du multi-accueil	100 000,00 €	I	2013	40 000,00 €	40%
Aménagement d'un ALSH	1 018 632,00 €	I	2014	152 795,00 €	20%
Aménagement d'un RAM fixe	40 000,00 €	I	2014	16 000,00 €	40%
1er équipement du RAM	5 000,00 €	I	2014	2 000,00 €	40%
Aménagement d'un nouveau local pour le RAM itinérant	2 781,20 €	I	2014	1 112,35 €	40%
1er équipement du nouveau local pour le RAM itinérant	718,33 €	I	2014	287,28 €	40%
Etude de faisabilité pour un système de chauffage à énergie renouvelable dans les locaux du futur équipement Enfance	4 950,00 €	I	2015	1 980,00 €	40%
<b>AXE 3 : Développer une politique d'aménagement et de gestion équilibrée</b>					
Elaboration d'un PLU intercommunal - Définition de la trame verte et bleue (travaux)	<del>195 000,00 €</del>	I	<del>2015</del>	<del>42 000,00 €</del>	<del>22%</del>

<b>AXE 4 : Cultiver l'esprit communautaire - un enjeu transversal</b>					
Acquisition de l'ancien bâtiment de la DDE pour les services de la CC	210 680,00 €	I	2013	52 670,00 €	25%
Réhabilitation et mise aux normes des locaux pour les services de la CC	152 000,00 €	I	2013	38 000,00 €	25%
Pose de panneaux d'identification de la CCCB	3 747,69 €	I	2012	1 499,08 €	40%
<b>SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 521 189,39 €</b>			<b>578 145,07 €</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>AXE 1 : Construire et renforcer une offre de service globale</b>					
<b>Généraliser l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour tous et sur tout le territoire</b>					
Recrutement d'un chargé de mission "Communication et Culture"	1 602,46 €	F	2012	640,98 €	40%
Recrutement d'un chargé de mission "Communication et Culture" du 1/01/13 au 31/12/13	33 088,17 €	F	2013	13 235,26 €	40%
Recrutement d'un chargé de mission "Communication et Culture" du 1/01/14 au 31/12/14	32 096,76 €	F	2014	9 629,03 €	30%
Recrutement d'un chargé de mission "Communication et Culture" du 1/01/15 au 31/12/15	33 458,74 €	F	2015	6 691,74 €	20%
Recrutement d'un chargé de mission "Communication et Culture" du 1/01/16 au 31/12/16	18 314,38 €	F	2016	1 831,43 €	10%
<b>Soutenir et multiplier les services de la petite enfance à l'adolescence au travers d'une offre modulable</b>					
Recrutement d'un agent du RAM à TC (du 19/08/13 au 31/12/13)	14 215,74 €	F	2013	- €	
Recrutement d'un agent du RAM à TC (du 01/01 au 31/12/14) (30 % du montant après déduction de l'aide CAFégale à 13 926,60 €)	39 440,64 €	F	2014	7 654,21 €	19%
Recrutement d'un agent du RAM à TC (du 01/01/15 au 31/12/15)	40 460,64 €	F	2015	8 092,12 €	20%
Recrutement d'un agent du RAM à TC (du 01/01/16 au 31/12/16)	21 771,06 €	F	2016	2 177,10 €	10%
Recrutement d'un agent pour la halte-garderie à TC (du 22/04/13 au 31/12/13)	17 479,08 €	F	2013	6 117,68 €	35%
Recrutement d'un agent pour la halte-garderie à TC (du 01/01/14 au 31/12/14)	27 276,00 €	F	2014	8 182,80 €	30%
Recrutement d'un agent pour la halte-garderie à TC (du 01/01/15 au 31/12/15)	28 593,15 €	F	2015	5 718,63 €	20%
Recrutement d'un agent pour la halte-garderie à TC (du 01/01/16 au 31/12/16)	16 854,90 €	F	2016	1 685,49 €	10%
<b>AXE 2 : Améliorer l'attractivité économique du territoire</b>					
Chargé de missions "Développement éco" et "Développement sportif"	8 399,04 €	F	2015	3 359,61 €	40%

Chargé de missions "Développement éco" et "Développement sportif" (01/01 au 31/12/2016)	17 715,74 €	F	2106	5 314,72 €	30%
<b>AXE 4 : Cultiver l'esprit communautaire - un enjeu transversal</b>					
Mise en œuvre d'une offre de transport adaptée (du 01/06/15 au 31/12/15)	19 141,45 €	F	2015	3 575,09 €	50%
Mise en œuvre d'une offre de transport adaptée (du 01/01/16 au 31/12/16)	35 662,06 €	F	2016	6 660,68 €	50%
Mise en œuvre d'une offre de transport adaptée (du 01/01/17 au 31/12/17)	36 000,00 €	F	2017	9 000,00 €	50%
Agent de développement 2012-2016 (12/12/2012 au 31/12/12)	2 099,12 €	F	2012	839,64 €	40%
Agent de développement 2012-2016 (01/01/13 au 31/12/13)	44 819,59 €	F	2013	17 927,84 €	40%
Recrutement d'un agent de développement 2012-2016 (01/01/14 au 31/12/14)	48 837,34 €	F	2014	14 651,20 €	30%
Recrutement d'un agent de développement 2012-2016 (01/01/15 au 31/12/15)	48 837,34 €	F	2015	9 767,46 €	20%
Recrutement d'un agent de développement 2012-2016 (01/01/16 au 31/12/16)	26 559,97 €	F	2016	2 655,99 €	10%
<b>SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>612 723,37 €</b>			<b>145 408,70 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 133 912,76 €</b>			<b>723 553,77 €</b>	

**SOLDE DE L'ENVELOPPE APRES LES PROGRAMMES 2012 à 2016 : 108 000 €**

Montant des subventions versées avant le contrat CLAIR pour le poste de l'agent de développement : 66 146,23 € - A intégrer dans l'enveloppe.

**Enveloppe : 897 700 €**

**Solde de l'enveloppe après le programme 2016 : 108 000 €**

Opérations	Coût	Fonct- Invest	Année prog	Montant subvention départementale	%
<b>AXE 1 : Construire et renforcer une offre de service globale</b>					
<b>Soutenir et multiplier les services de la petite enfance à l'adolescence au travers d'une offre modulable</b>					
Achat de matériel pour l'école de musique "Les Troubadours"	6 250,00 €	I	2018	2 500,00 €	40%
Extension de l'accueil et des vestiaires de la piscine de Bellot	50 000,00 €	I	2018	20 000,00 €	40%
Matériel pour l'école multisport itinérante	8 330,00 €	I	2018	3 332,00 €	40%
Réhabilitation des vestiaires du stade de Jouy-sur-Morin	37 900,00 €	I	2018	15 160,00 €	40%
<b>AXE 4 : Cultiver l'esprit communautaire - un enjeu transversal</b>					

Transport à la personne	88 000,00 €	I	2018	35 200,00 €	40%
<b>SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>184 230,00 €</b>			<b>76 192,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>184 230,00 €</b>			<b>76 192,00 €</b>	

**Reste à affecter après le programme 2018 : 31 808 €**